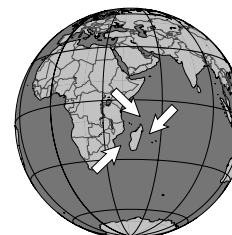


# Iles Eparses



## 1. Présentation

### 1.1 - GÉOGRAPHIE

L'appellation d'Iles Eparses regroupe Europa, les Glorieuses, Juan de Nova, Bassas da India, toutes situées dans le Canal de Mozambique, et Tromelin, au nord-ouest de la Réunion. Ces cinq terres insulaires et récifs sont disséminés à l'ouest, au nord et à l'est de Madagascar.

- **Europa** (30 km<sup>2</sup>) est un atoll situé à quelque 550 km des côtes du Mozambique et à moins de 300 km de Madagascar. Son diamètre est de 6-7 km. L'île, basse et sablonneuse, est entourée d'une petite falaise de corail mort soulevé; son lagon intérieur, peu profond car en voie de comblement, couvre environ 900 ha dont quelques 700 couverts de mangrove. Sa ceinture de dunes a une hauteur maximale de 6 à 7 m. ZEE : 127 300 km<sup>2</sup>.
- **Les Glorieuses** (7 km<sup>2</sup>) sont des îles madréporiques situées à 230 km de Madagascar et à 260 km au nord-est de Mayotte. L'archipel comprend l'îlot Glorieuse (ou Grande Glorieuse) culminant à 14 m, l'îlot du Lys à une dizaine de kilomètres du précédent, 3 petites terres basses, les Roches Vertes (Ile aux Crabes), et un banc sableux émergeant plus ou moins à marée basse. La Grande Glorieuse mesure 3 km dans son plus grand diamètre, l'îlot du Lys n'atteignant que 600 m environ. ZEE : 48 350 km<sup>2</sup>.
- **Juan de Nova** (5 km<sup>2</sup>) est situé à 175 km de Madagascar, à 285 km des côtes africaines, et 600 km au sud de Mayotte, dans la partie étranglée du Canal de Mozambique. Cet île mesure 6 km d'une pointe à l'autre, pour une largeur de 1 600 m. Elle a fait l'objet d'une exploitation de phosphates jusqu'en 1972. ZEE : 61 050 km<sup>2</sup>.
- **Bassas da India** est un atoll en formation émergeant dans le sud du Canal de Mozambique, à 450 km du Mozambique et à quelques 350 km de Madagascar.

Presque entièrement recouvert par la mer à marée haute, le récif atteint une douzaine de kilomètres de diamètre à marée basse. ZEE : 123 700 km<sup>2</sup>.

- **Tromelin** (1 km<sup>2</sup>) est une petite île corallienne plate, située à 470 km à l'est de Madagascar et à 560 km au nord-ouest de la Réunion. Ses dimensions sont de 1 600 m par 700 m. Sa hauteur maximale est de 7 m. Cette île est entourée de fonds de 4000 m. Très isolé géographiquement des autres, Tromelin est parfois exclu de l'appellation "Iles Eparses". ZEE : 280 000 km<sup>2</sup>.

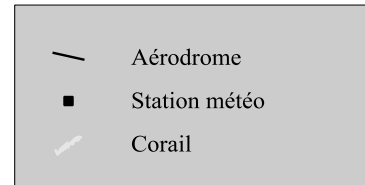
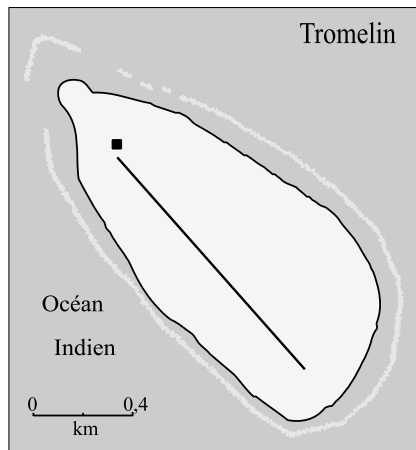
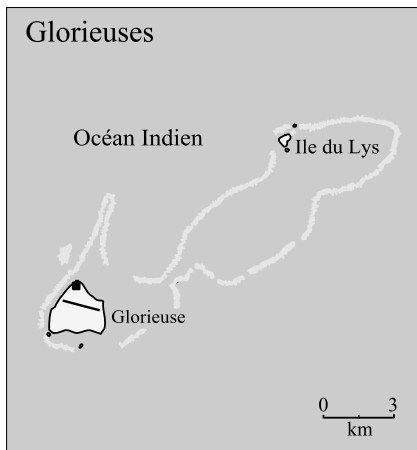
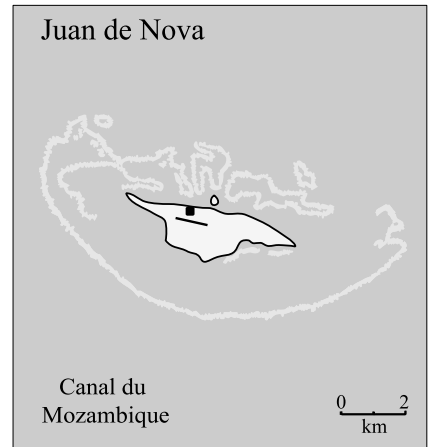
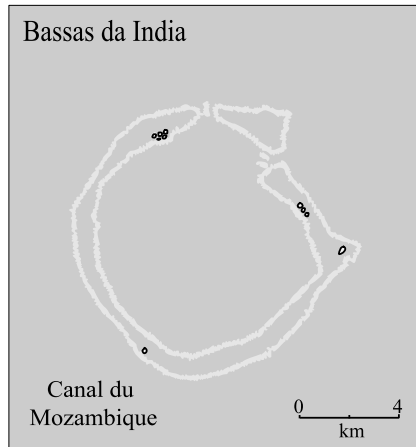
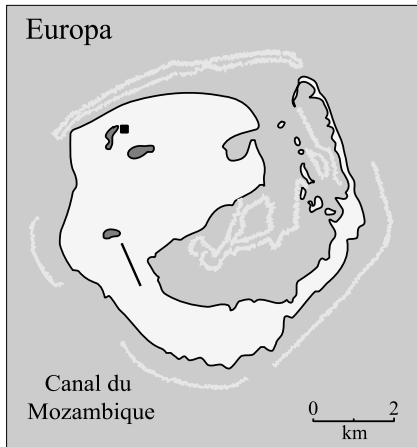
### 1.2 - POPULATION

Depuis 1973, les îles de la Grande Glorieuse, Juan de Nova, et Europa sont occupées par des détachements militaires des Forces Armées dans la zone sud de l'Océan Indien (FAZSOI). Toutes (sauf Bassas da India) sont également habitées par des météorologistes, un gendarme (sauf Tromelin), et occasionnellement des scientifiques. La quasi-totalité du soutien logistique est assurée par des avions de l'armée de l'air et les navires de la Marine nationale, qui assurent également la surveillance des eaux territoriales et de la ZEE.

### 1.3 - ORGANISATION POLITIQUE

Ni Département, ni Territoire, ni Collectivité territoriale, les Iles Eparses sont placées par le décret n° 60-555 du 1<sup>er</sup> Avril 1960 sous l'autorité du ministre chargé des DOM-TOM, lequel confie leur administration à l'un de ses fonctionnaires. C'est le préfet de la Réunion qui est chargé *intuiti personae* de ce rôle. Le préfet s'adjoint à ce titre le directeur du Service de la Météorologie Nationale de La Réunion. Sur chaque île, le chef météo représente l'autorité administrative. Il est assisté par un gendarme sur Juan de Nova, Europa et les Glorieuses.

Iles Eparses



Détail des îles Eparses

## 2. Etat actuel de la biodiversité

### 2.1 - BIODIVERSITÉ TERRESTRE

#### 2.1.1 - Les milieux

- **Europa** : La végétation, d'affinité malgache, se calque sur 4 types de sols et paysages (dunes, mangroves, zones récemment exondées, sols squelettiques anciennement exondés). Le centre de l'île est occupé par une grande prairie à *Sclerodactylon macrostachyum* et *Fimbristylis* sp. Les peuplements denses d'*Euphorbia stenoclada* des sols rocaillieux, souvent en association avec des *Ficus*, sont entrecoupés de clairières. D'anciennes plantations de sisal subsistent, dont quelques îlots se retrouvent dans la végétation indigène.
- **Les Glorieuses** : Grande Glorieuse était autrefois recouverte d'une forêt dense qui a presque totalement disparu, remplacée par une importante cocoteraie (15 000 pieds), une ancienne exploitation de sisal, et une végétation arbustive épineuse parfois épaisse. Les buissons naturels de 2-4 m sont essentiellement composés de *Tournefortia argentea* et *Scaevola taccada*, ainsi que d'arbres indigènes (*Ficus* sp., *Cordia* sp.).
- **Juan de Nova** est composé de dunes de sable et de "beach-rock" pouvant atteindre 12 m de hauteur; le centre de l'île est boisé par des filaos et des cocotiers; la végétation aux extrémités de l'île est moins dense, arbustive.
- **Bassas da India** : Cet atoll ne comporte pas de milieu terrestre.
- **Tromelin** : L'île est issue d'un ancien banc récifal; recouverte de sable, elle présente de nombreux blocs et débris de Madréporaires érodés. Elle est bordée au sud-est par un talus détritique constitué de blocs coralliens. Cette levée détritique fait place progressivement, sous-le-vent, à une plage de sable corallien bien développée au nord-ouest et réduite au sud-ouest. Il existe une caye sableuse au nord-ouest. L'île est recouverte d'herbes, de pourpiers, de veloutiers pouvant atteindre deux mètres.

#### 2.1.2 - Les espèces

##### 2.1.2.1 - Europa

###### ➤ *Plantes vasculaires*

Une cinquantaine d'espèces, dont des plantes introduites récemment, sont localisées autour des lieux habités. La mangrove compte 4 espèces.

###### ➤ *Mollusques terrestres*

6 espèces, dont 3 espèces et 1 sous-espèce présumées endémique, ainsi qu'une introduite sont présentes.

###### ➤ *Reptiles*

Les lézards, en grand nombre, sont les seuls reptiles terrestres d'Europa. A noter deux formes endémiques, *Mabuya comorensis infralineata* et *Cryptoblepharus boutonii bitaeniatus*. Un Geckonidé, *Lygodactylus verticillatus*, existe par ailleurs à Madagascar. Un gecko a été introduit, sans doute *Hemidactylus mabouia*.

###### ➤ *Oiseaux*

Une sous-espèce de Passereau endémique est présente, le Zosterops ou oiseau-lunette de Voeltzkow (*Zosterops maderaspatana voeltzkowi*) dont la population atteint environ 1 000 individus, ainsi qu'une sous-espèce d'oiseau marin endémique, le Paille-en-queue à brins blancs d'Europa (*Phaethon lepturus europae*). Les colonies nidificatrices d'oiseaux marins sont très importantes : Paille-en-queue à brins blancs, Fous à pieds rouges (*Sula sula rubripes*), Frégates ariel (*Fregata ariel iredalei*), Frégates du Pacifique (*Fregata minor aldabrensis*); les populations d'Europa de Paille-en-queue à brins rouges (*Phaethon rubricauda*) et de Sternes fuligineuses (*Sterna fuscata*) sont les plus importantes de l'Océan indien occidental. L'île abrite également une petite population du Crabier malgache (*Ardeola idae*) ainsi que des Aigrettes dimorphes (*Egretta dimorpha*) et des Corbeaux-pies (*Corvus albus*, espèce peut-être introduite). Poules et pintades ont été introduites mais ont maintenant disparu.

###### ➤ *Mammifères*

Il n'existe pas de mammifères indigènes. Chèvres, rats, lapins et ânes ont été introduits sur l'île, ces deux dernières espèces ayant disparu dans les années 1970.

### 2.1.2.2 - Les Glorieuses

#### ➤ *Plantes vasculaires*

38 espèces, y compris introduites ont été recensées. Sur l'îlot du Lys, 8 espèces sont connues.

#### ➤ *Reptiles*

4 espèces sont présentes (*Furcifer* cf. *polleni*, *Zonosaurus madagascariensis*, *Cryptoblepharus boutonii*, *Hemidactylus mabouia*).

#### ➤ *Oiseaux*

Une activité importante de nidification d'oiseaux de mer a lieu sur l'îlot du Lys : Sterne fuligineuse et Noddi brun (*Anous stolidus*). Treize espèces sont présentes sur Grande Glorieuse. Sternes voyageuses, Sternes fuligineuses, et Noddis bruns se servent des Roches Vertes comme reposoir. Les Sternes fuligineuses semblent y nidifier. Le statut systématique et l'endémisme de *Hypsipetes madagascariensis grotei* et *Zosterops madagascariensis gloriosae* sont contestés. *Geopelia striata* et *Turnix nigricollis* ont été acclimatés vers 1969 en provenance de la Réunion.

#### ➤ *Mammifères*

On recense le Pachyure étrusque, *Suncus etruscus*, peut-être indigène. Les chats et rats ont été introduits.

### 2.1.2.3 - Juan de Nova

#### ➤ *Plantes vasculaires*

Données non disponibles.

#### ➤ *Oiseaux*

Il existe une colonie nidificatrice importante de Sternes (*Sterna fuscata*, *S. bergii*) de novembre à avril. Un inventaire récent décrit 10 espèces nicheuses dont une colonie de Héron cendré et une colonie de plusieurs milliers de Sternes fuligineuses est observée en janvier. Sept espèces d'oiseaux ont été introduites.

#### ➤ *Mammifères*

Uniquement des espèces introduites (chats, rats, souris).

### 2.1.2.4 - Bassas da India

L'atoll n'héberge aucune espèce terrestre.

### 2.1.2.5 - Tromelin

#### ➤ *Plantes vasculaires*

Données non disponibles.

#### ➤ *Invertébrés*

Très important peuplement de Paguridés (*Birgus latro*).

#### ➤ *Reptiles*

Présence de Lézards.

#### ➤ *Oiseaux*

En 1996 : 500 nids de *Sula sula rubripes*, 300 de *Sula dactylatra melanops*, présence non nidificatrice de *Fregata minor*, *Arenaria interpres*, *Numenius phaeopus*, poules introduites.

#### ➤ *Mammifères*

Uniquement des espèces introduites : rats (*Rattus norvegicus*) et souris. Les lapins importés ont été tués en 1986 par le cyclone Erinesta.

### 2.1.3 - Points forts

Les îles sont en principe interdites d'accès au public. La présence météorologique permanente a permis depuis le début de la gestion française d'assurer une surveillance de ces milieux sensibles.

#### ➤ *Aires protégées*

Les Iles Eparses ont été classées en réserves naturelles (régime spécifique qui ne permet pas une réelle protection de la biodiversité). L'île d'Europa a été recensée sur la liste des zones humides susceptibles d'être désignées au titre de la Convention de Ramsar.

#### ➤ *Protection des espèces*

Il existe une très forte motivation pour la nature de beaucoup de météorologistes et de gendarmes en poste sur les îles, mais se plaignant de manquer d'une formation adaptée et de matériel d'observation. Les gendarmes en poste sur les îles ont dans leur documentation un petit livret émanant des autorités militaires donnant des instructions sur le respect de l'environnement. Le Muséum d'Histoire naturelle de Saint-Denis a réalisé un dépliant à l'intention des unités militaires présentant la fragilité des îles, distribué à chaque relève depuis 1996.

L'inventaire des biotopes, des espèces présentes (indigènes, introduites, sédentaires, migratrices) et des problèmes écologiques a été fait pour Europa et Tromelin entre 1993 et 1997.

La création d'un Observatoire des Iles Eparses est envisagé.

L'éradication des rats sur un îlot de 3 ha à Europa a été réalisé en 1995 (Muséum d'Histoire naturelle de Saint-Denis et CNRS / Centre d'Etudes biologiques de Chizé).

#### 2.1.4 - Problèmes rencontrés

Les implantations humaines et les mouvements de matériel continuent de favoriser l'introduction, volontaire ou involontaire, de plantes ou d'animaux. L'augmentation des résidents et de la consommation de produits importés entraînent une accumulation inquiétante de déchets qui devraient être conditionnés et emportés.

- **Europa** : les chèvres étaient estimées à plus de 300 en 1997 (200 têtes en 1966) ; leur abondance met en danger le couvert végétal. Les rats (*Rattus rattus*) très abondants sont une menace pour les oiseaux nicheurs et les Tortues vertes nouvelles.
- **Les Glorieuses** : la cocoteraie abandonnée, d'environ 15 000 arbres, a modifié les écosystèmes originels de l'île. Le couvert des cocotiers induit une humidification du sous-bois favorable au processus de fabrication d'un humus, d'où l'apparition de nouvelles zoocénoses. L'introduction de chats menace les populations d'oiseaux et de lézards. Les rats, très nombreux, détruisent beaucoup d'oiseaux au nid sur l'îlot du Lys, et sans doute les autres petits Vertébrés sur Grande Glorieuse. La dératisation de cet îlot est recommandée.

L'écosystème forestier, en saison sèche, est très sensible au feu. Un incendie sur cette petite île serait catastrophique.

Les rotations fréquentes de personnels et de fret par les Transalls de l'armée occasionnent des introductions accidentelles d'éléments floristiques ou faunistiques étrangers aux biomes indigènes. Une attention particulière doit être rapidement accordée à la présence d'au moins 2 lianes pouvant étouffer la végétation originelle ; une Ipomée d'introduction récente menace la végétation arbustive.

- **Juan de Nova** : il existe un boisement par des cocotiers et des filaos. On note l'abondance des mammifères introduits.
- **Tromelin** : sur les 6 à 8 espèces d'oiseaux de mer qui nichaient originellement sur l'île, seules deux se reproduisaient encore en 1996. Les deux dernières espèces éteintes localement, la Frégate ariel *Fregata ariel* et la Frégate du Pacifique *F. minor* ont probablement cessé de nicher en raison du dérangement lié à la présence de l'Homme à proximité des colonies.

#### ➤ Espèces menacées

- **Les Glorieuses** : le lézard *Scelotes valhallae* était encore présent sur Grande Glorieuse et l'îlot du Lys encore au début du siècle et n'a pas été revu depuis. Le Souimanga malgache (*Nectarinia souimanga*) est rare. La Tourterelle d'Aldabra (*Streptopelia picturata coppingeri*) et le Bulbul malgache (*Hypsipetes m. madagascariensis*) semblent éteints à cause de la chasse. Les poules domestiques devenues sauvages seraient responsables d'une épidémie ayant décimé certains oiseaux de mer.
- **Juan de Nova** : le Fou à pieds rouges a disparu du fait de l'occupation humaine.

## 2.2 - BIODIVERSITÉ MARINE

### 2.2.1 - Les milieux

- **Europa** : le long du récif frangeant vit une grande variété de coraux. Le lagon est presque entièrement sec à basse mer avec de quelques taches d'herbiers de phanérogames. Les plages de sable ont une longueur totale de 5 km.
- **Les Glorieuses** : pas de données.
- **Juan de Nova** : un vaste lagon et une barrière corallienne caractérisent cette île.
- **Bassas da India** : le récif comporte une couronne madréporique découvrant de 1,20 m à basse mer, ainsi que plusieurs rochers au nord émergeant de 2-3 m en tout temps. Le récif tombe sur des fonds de 3 000 m.
- **Tromelin** : deux zones morphologiques bien distinctes se succèdent vers le large : un platier plus ou moins développé se terminant par un décrochement de 1 à 2 m, et un glacis à faible



penne, entrecoupé vers 5-6 m par une dépression parallèle au front.

### 2.2.2 - Les espèces

- **Europa** : Le cheptel reproducteur de Tortues vertes (*Chelonia mydas*) est compris entre 8 et 15 000 femelles, ce qui fait de cet atoll un des lieux de ponte les plus importants au niveau mondial. La Caret (*Eretmochelys imbricata*) est assez fréquente dans les eaux autour de l'atoll. Plus de 30 espèces de crabes et 10 de pagures ont été recensées.
- **Les Glorieuses** : la nidification des Tortues vertes n'est quantitativement pas très importante (environ 1 ponte/nuit). Pontes de Caret.
- **Juan de Nova** : pontes de Caret et de Tortues vertes.
- **Bassas da India** : pas de pontes de tortues marines.
- **Tromelin** : la nidification de Tortues vertes sur cette île est importante : fréquentation annuelle estimée comprise entre 1 500 et 2 000 femelles.

### 2.2.3 - Points forts

Plusieurs îles sont des lieux de pontes importants de tortues marines.

### 2.2.4 - Problèmes rencontrés

Nécessité d'inventaire de la faune en poissons et invertébrés des eaux marines.

1960 leur sont aussi applicables de plein droit.

Protection des récifs coralliens : le décret du 7 juillet 2000 (*JO 11 juillet 2000*) a institué auprès du ministre chargé de l'environnement et du ministre chargé de l'outre-mer un comité de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR). Ce Comité est notamment chargé : d'élaborer la stratégie et le plan d'action national pour les récifs coralliens ; de formuler des recommandations et des avis sur les moyens d'assurer la protection et la gestion durable de ces récifs ; de développer l'information du public sur les récifs coralliens et la gestion intégrée des zones côtières. Un Comité local de l'IFRECOR est créé dans chacune des collectivités suivantes : Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis et Futuna. Le Comité français pour l'UICN siège au sein du Comité national de l'IFRECOR.

## 3.2 - Législation spécifique

### 3.2.1 - Faune et flore

- Note n° 1157/81 du 6 août 1981 du Délégué du Gouvernement sur la protection de la faune et de la flore des Iles Eparses ;
- Arrêté n° 32/DG/01-TAAF du 14 septembre 1981 portant interdiction de chasse aux Cétacés dans les Zones Economiques Exclusives françaises des Iles Eparses et de Mayotte ;
- Arrêté n° 1989/DG/01 du 4 juillet 1983 relatif à la réglementation de la production et de la commercialisation des tortues marines sur le territoire des Iles Eparses.

### 3.2.2 - Espaces naturels

- Décision n° 12/DGRF/IOI du 18 novembre 1975 portant réglementation du séjour des personnes sur les Iles Eparses ;
- Arrêtés n° 13/DG/IOI du 18 novembre 1975 et n° 1157/81 du 6 août 1981 sur le classement en réserves naturelles des Iles Eparses.

## 3. Protection juridique du patrimoine naturel

### 3.1 - Législation nationale applicable

La législation française applicable à Madagascar avant 1960 est en principe applicable à ces îles. Mais les textes métropolitains postérieurs au 1er avril

### 3.2.3 - Protection du littoral et des zones marines

- Décret n° 78-146 du 3 février portant création, en application de la loi du 16 juillet 1976, d'une Zone Economique Exclusive au large des Iles Eparses ;
- Arrêté n° 2/DG/01 du 24 janvier 1979 portant promulgation de la loi n° 79-5 du 2 Janvier 1979 portant modification de la loi n° 64-1331 du 26 décembre 1964 sur la pollution de la mer par les hydrocarbures ;
- Arrêté du 15 février 1994 portant interdiction de la pêche dans les eaux territoriales.

### 3.2.4 - Protection de la nature

- Note de service du Commandement Supérieur des FAZSOI du 15 Juin 1982 sur la préservation de l'environnement.
- Code de bonne conduite des pelotons mobiles des FAZSOI dans les Iles Eparses du 19 juin 1989.

## 3.3 - CONVENTIONS INTERNATIONALES DE PORTÉE RÉGIONALE

La Convention de Nairobi (*Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique Orientale, 22 juin 1985*) a pour objet d'assurer la protection et la gestion du milieu marin et des zones côtières de la zone d'application de la Convention, prévenir, réduire et combattre la pollution et assurer une gestion des ressources naturelles qui soit rationnelle du point de vue de l'environnement (*art. 3 et 4*). Deux protocoles complétant la Convention, l'un relatif aux zones protégées ainsi qu'à la faune et à la flore sauvages dans la région de l'Afrique orientale, l'autre relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution des mers en cas de situation critique dans la région de l'Afrique orientale, ont été signés à Nairobi le 21 juin 1985 (*Loi d'approbation n° 89-401 du 21 juin 1989 : JO 22 juin 1989 et D. n° 2000-982 du 2 octobre 2000 portant publication de la convention et des deux protocoles : JO 10 Octobre 2000*).

## 4. Les acteurs de la conservation de la biodiversité

### 4.1 - ADMINISTRATIONS

Le Préfet de la Réunion agit en qualité de représentant du ministre chargé de l'Outre-Mer. Un organisme consultatif, constitué par l'arrêté préfectoral n° 33 DG/01 du 6 janvier 1982, dénommé Comité Scientifique des Iles Eparses (CSIE) a pour principale mission d'assurer la protection de la faune et de la flore, d'assister son président (le Préfet) dans l'étude des questions scientifiques des îles dont il assure l'administration, et de définir les programmes d'exploitation des ressources naturelles tant sur terre qu'en mer.

### 4.2 - ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)

#### 4.2.1 - Associations locales

ARVAM (Agence pour la Recherche et la Valorisation Marine, La Réunion), Nature et Patrimoine (La Réunion).

### 4.3 - ORGANISMES DE RECHERCHE ET DE GESTION DE LA BIODIVERSITÉ

Interventions du Muséum d'Histoire naturelle de la Réunion, de l'Université de Saint Denis de la Réunion, du Centre d'Etudes biologiques de Chizé (CNRS) et de l'IFREMER.

## *Eléments de bibliographie*

- Barré, N. & Servan, J. 1988. L'avifaune des Iles Eparses. *in*: Thibault, J.C. & Guyot, I. [Eds] *Livre rouge des Oiseaux menacés des régions françaises d'Outre-Mer*. CIPO/ICBP Monographie N° 5: 209-224.
- Battistini, R. & Cremers, G. 1972. Geomorphology and vegetation of Iles Glorieuses. *Atoll Research Bulletin*, 159: 1-10.
- Bouchet, P. & von Cosel, B. 1991. *Les Mollusques terrestres et fluviatiles des Départements d'Outre-Mer. Rapport d'étude bibliographique*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 109 pp.
- Gabrié, C. 1998. *L'Etat des récifs coralliens en France Outre-Mer*. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer, Paris. 136 pp. <http://www.environnement.gouv.fr/ifrecor/default.htm>
- Le Corre, M. 1996. The breeding seabirds of Tromelin Island (western Indian Ocean): population sizes, trends and breeding phenology. *Ostrich*, 67: 155-159.
- Le Corre, M. & Jouventin, P. 1997. Ecological significance and conservation priorities of Europa Island (western Indian Ocean) with special reference to seabirds. *Revue d'Ecologie (La Terre et la Vie)*, 25: 205-220.
- Le Corre, M. & Safford, R. J. 2001. La Réunion and Iles Eparses. *in*: Evans, M.I. [Ed] *Important Bird Areas in Africa and associated islands; priority sites for conservation*. Pisces Publications and Birdlife International, Newbury and Cambridge, UK: BirdLife Conservation Series No. 11: 693-702.
- Legendre, R. 1966. Mission scientifique à l'île Europa. *Mémoires du Muséum national d'Histoire naturelle*, Série A, Zoologie, 41: 1-220.
- Paulian, R. 1989. Les insectes des îles Glorieuses. *Entomologiste*, 45(4-5): 203-208.
- Probst, J. M. 1999. Guide préliminaire des reptiles sédentaires de l'île de La Réunion et des îles éparses avec une liste des espèces migratrices et erratiques répertoriées depuis dix ans. *Bull. Phaethon*, 10: 60-94.
- Probst, J. M. 2000a. Inventaire des oiseaux marins nicheurs et de passage sur les Roches vertes (Archipel des Glorieuses). *Bull. Phaethon*, 11: 1-5.
- Probst, J. M. 2000b. Plaidoyer pour l'île du Lys - Description préliminaire des oiseaux et autres vertébrés (Archipel des Glorieuses). *Bull. Phaethon*, 12: 108.



---

Probst, J. M., Tezier, R., Houchois, P., Sourice, G., Reynaud, L., Villedieu, C., Banderier, M., Barroil, P., Ciccione, S., Sauvignet, H., Roos, D. & Bertrand, G. 2000. Inventaire des Oiseaux, des Reptiles et des Mammifères de l'Archipel des Glorieuses (îles éparses de l'Océan Indien). *Bull. Phaethon*, 11: 31-50.

Staub, F. 1970. Geography and ecology of Tromelin Island, Coral Islands of the Western Indian Ocean. *Atoll Research Bulletin*, 136: 197-210.

Vergonzanne, G. 1977. *Étude sur les mollusques et les échinodermes récifaux des îles Glorieuses*. Université de Bretagne Occidentale. Brest / EPHE. 159 pp..

